

**ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTION
DE FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN AUX PROGRAMMES
D'INVESTISSEMENT PUBLICS DES COMMUNES RURALES »
SUR LES CREDITS DISPONIBLES EXERCICE 2017**

Bureau Communautaire du 9.11.2017

DB2017

028

Nombre de Membres du Bureau

En exercice	48
Présents	36
Votants	38

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **2 novembre 2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Christian FRAISSINÈDE)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS.
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Philippe LABARDIN – Bernard MANIER
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAUZÈRE - Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques BRO
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS - Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villemont</u>
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Pierre IMBERT - Carole VERHAEGHE - Christian FRAISSINÈDE - Gilbert DUFOURG - Jacques BILIRIT - Jean-François THOUMAZEAU - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Guy PÉREUIL - Jean-Marc DUBAN - Jean GUIRAUD

Pouvoirs de

Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Christiane FRAISSINEDE à Jean-luc ARMAND

ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLICS DES COMMUNES RURALES » SUR LES CREDITS DISPONIBLES EXERCICE 2017

Objet de la décision

Il convient pour Val de Garonne Agglomération de libérer l'ensemble de ces restes à réaliser mobilisés pour des fonds de concours non utilisés afin de pouvoir satisfaire les nombreuses demandes ajournées au titre de l'année 2017.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération **n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée**, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière d'attribution des fonds de concours, dans les limites fixées par les délibérations de ces régimes d'aides,

Vu la délibération **D2016E03** du 09 juin 2016, règlement des Fonds de Concours en l'article 5.2 concernant les crédits non consommés,

Vu la décision du Bureau Communautaire **D2017-012** du 27 avril 2017, concernant les fonds de concours « Soutien aux programmes d'investissement publics des communes rurales » ajournés au titre de l'année 2017,

Exposé des motifs

Afin de garantir une bonne gestion des budgets alloués au fonds de concours et de ne pas mobiliser des reports de crédit durant de nombreuses années, le règlement des fonds de concours (voir article 5) validé par délibération D2016E03 précise la durée de validité des fonds de concours. Au 31 décembre 2016 un certain nombre de fonds de concours sont arrivés à l'échéance de validité. Un courrier a été adressé à chaque commune bénéficiaire de ces fonds de concours échus. Toutes ces communes bénéficiaires ont précisé que leurs projets avaient été revus ou abandonnés.

Par ailleurs, les fonds de concours sont attribués au regard d'un plan de financement prévisionnel. Dès lors lorsque les communes transmettent leurs demandes de versement de ces fonds de concours attribués, il arrive fréquemment que les soldes soient inférieurs aux montants sollicités, soit parce que le projet a pu être optimisé par la commune, soit parce que la commune a pu bénéficier de financements publics supplémentaires.

Au 31 décembre 2016, sept fonds de concours étaient en attente de sollicitation de versement par les communes bénéficiaires. La validité de ces fonds de concours étant arrivée au terme du délai précisé dans le règlement des fonds de concours, chacune des communes bénéficiaires a été sollicitée, par courrier, pour connaître la suite qui serait réservée à ces demandes de soutien et donc à ces projets. Chaque commune, ayant répondu que ces projets avaient fait l'objet de modification, de report ou d'abandon, il leur a été précisé que ces fonds de concours seraient annulés. Dès lors, ces communes pourront faire, pour chacun de ces projets et en fonction de leur évolution, de nouvelles demandes.

Un montant de **50 021,34€** ainsi libéré se trouve à nouveau disponible à l'article 2041412 sur le budget principal 2017.

De plus, sur l'ensemble des fonds de concours attribués pour les années 2015, 2016 et 2017, il s'avère que régulièrement les montants sollicités par les communes bénéficiaires sont moindre que ceux attribués. En effet, bien souvent les communes par souci de bonne gestion ont présenté, lors de l'attribution, des plans de financement prévisionnels soit surestimés sur les travaux, soit n'intégrant pas certaines aides au regard de l'incertitude de leur éligibilité. Ainsi au fur et à mesure du versement des soldes des fonds de concours il apparaît qu'une somme de **63 783,29€** est également disponible à, l'article 2041412 sur le budget principal 2017.

Par conséquent, le montant total disponible à l'article 2041412 sur le budget principal 2017 est de **113 804,63€**.

Considérant que la décision du Bureau Communautaire **D2017-012** du 27 avril 2017 a ajourné un nombre conséquent de fonds de concours, il est proposé au Bureau Communautaire, au titre de l'exercice budgétaire 2017, l'attribution de fonds de concours complémentaires pour les opérations présentées dans le tableau ci-dessous et conformément aux critères de hiérarchisation des demandes établies dans le règlement des fonds de concours:

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

Annule

les fonds de concours listés dans le tableau suivant :

N° de Décision	Commune	<u>INTITULE DU PROJET</u>	Fonds de Concours V.G.A. pour cette opération
2011-21	Couthures sur Garonne	<u>RIDEAUX DE PROTECTION POUR ENSOLEILLEMENT CANTINE</u>	1 028,01€
2011-41	Grateloup Saint Gayrand	<u>TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUFFAGE</u>	485,95€
2011-05	Grateloup Saint Gayrand	<u>TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN DE GORRY</u>	5 724,86€
2012-06	Meilhan sur Garonne	<u>REAMENAGEMENT DU BOURG : REVALORISATION L'ENTREE RD116 LE LONG DU CANAL JUSQU'AU LOTISSEMENT DU PAOU</u>	20 000,00€
2013-39	Grateloup Saint Gayrand	<u>TRAVAUX DE SECURITE SUR LA RD101</u>	1 200,00€
2014-32	Meilhan sur Garonne	<u>AMENAGEMENT DE TROTTOIRS EN BORDURE DE LA RD 116 (COTE HURE)</u>	20 000,00€
2012-45	Villeton	<u>TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE</u>	1 582,52€
TOTAL			50 021,34€

Précise

que la différence entre les montants attribués et les montants réellement versés pour les fonds de concours fait apparaître au 1^{er} octobre 2017 un solde de **63 783,29€** sur l'article 2041412 du budget principal 2017.

Décide

de réaffecter les crédits des fonds de concours annulés sur l'article 2041412. Ce qui porte les crédits disponibles sur cet article à un montant de **113 804,63€**.

Valide

l'attribution des fonds de concours présentés ci-après au titre de l'année 2017 et au regard des crédits libérés sur cet exercice

Opération	Commune	Enveloppe Globale allouée à la Commune pour le mandat	Reste Disponible sur l'enveloppe avant attribution de ce Fonds de Concours	<u>INTITULE DU PROJET</u>	Coût total du Projet (H.T.)	Fonds de Concours V.G.A. pour cette opération	Taux de participation total obtenu pour cette opération	Reste Disponible sur l'enveloppe après attribution du Fonds de Concours pour cette opération
1	Agmé	24 480,00€	22 742,98€	<u>TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX</u>	22 626,06€	5 409,38€	70,77%	17 333,60€
2	Birac sur Trec	92 180,00€	42 180,00€	<u>CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS</u>	172 961,04€	32 821,82€	64,75%	9 358,18€
3	Couthures sur Garonne	53 595,00€	44 865,29€	<u>TRAVAUX AMENAGEMENT CANTINE EN LIAISON FROIDE</u>	16 646,50€	4 993,95€	70%	39 871,34€
4	Fauguerolles	69 498,00€	69 498,00€	<u>TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG</u>	1 399 046,00 €	60 000,00€	60,48%	9 498,00€
5	Gaujac	43 350,00€	39 937,55€	<u>MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION A L'EGLISE + CREATION D'UN COLUMBARIUM</u>	9 222,40€	3 227,84€	35,00%	36 709,71€

6	Gontaud de Nogaret	126 675,00€	114 868,29€	<u>TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE : PORTE SECURISEE ECOLE PRIMAIRE</u>	3 740,00€	1 870,00€	50,00€	112 998,29 €
7	Taillebourg	15 660,00€	7 607,70€	<u>TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>	12 884,00€	4 509,40€	35,00%	3 098,30€
TOTAL						112 832,39€		

Précise

qu'un acompte à ces fonds de concours pourra être versé selon les conditions détaillées dans l'article 6.1 du règlement des fonds de concours validé et annexé à la délibération D2016E03 du 9 juin 2016.

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	38
<i>Pour</i>	38
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication / Affichage
Le 13.11.2017

Fait à Marmande, le 9 novembre 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération